

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2025

Le 12 novembre 2025 à 20 heures 30, le conseil municipal de La Jaille-Yvon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Vincent REBILLARD, Maire.

Convocation : 7 novembre 2025

Étaient présents : Vincent REBILLARD, Ghislaine BOURGEAIS, Marie-France MATAGNE, Pascal CHEVROLLIER, Jérémie DERSOIR, Pascal VANDERGUCHT

Absents excusés : Valérie RENOUL, Bruno LEBRETON

Secrétaire de séance : Pascal CHEVROLLIER

Conseillers en exercice : 08

Quorum : 05

Présents : 06

Votants : 06

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2025 est approuvé.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU : AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE Délibération n°2025.11.12-01

Le Maire informe le conseil municipal que, par délibération du 24/04/2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) a arrêté le projet de Plan de Mobilité Simplifié (PdMs).

Les conseils municipaux de la CCVHA sont consultés pour avis à compter du 20 octobre pour une durée de 3 mois. Sans réponse, l'avis est réputé favorable. En parallèle, une consultation du public se déroule du 20 octobre au 14 novembre 2025.

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCVHA du 24/04/2025 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

Il faudra rappeler que les Jaonnais, de par leur position, sont souvent amenés à se déplacer sur le Département de la Mayenne (Château Gontier) et qu'il serait bon de le prendre en compte, d'autant que cela fait aussi partie de la même région.

- BUDGET PRINCIPAL : DECISIONS MODIFICATIVES N°2 Délibération n°2025.11.12-02

Le Maire propose au conseil municipal de modifier le budget principal pour :

- renforcer le chapitre 014 de 3 000 € pour les attributions de compensation
- affecter au bon chapitre budgétaire l'opération sous mandat des travaux d'aménagement du centre bourg refacturées à la CCVHA : eaux usées et pluviales

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
chap.	compte	libellé	montant	chap.	compte	libellé	Montant
011	60632	Fournitures de petit équipement	-1 800,00				
014	739211	Attribution de compensation	3 000,00				
65	65738	Autres établissements publics	-1 200,00				
TOTAL			0,00	TOTAL			0,00

Investissement							
Dépenses				Recettes			
chap.	compte	libellé	montant	chap.	compte	libellé	Montant
45	4581	Opération sous mandat	-20 000,00	45	4582	Opération sous mandat	-20 000,00
	4581200	Opération sous mandat-Centre bourg LJY	20 000,00	4582200		Opération sous mandat-Centre bourg LJY	20 000,00
TOTAL			0,00	TOTAL			0,00

**- MISE A DISPOSITION A M. BRUNO DIGUET D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN COMMERCE A USAGE DE STOCKAGE
POUR LA GUINGUETTE** **Délibération n°2025.11.12-03**

Le Maire rappelle que, par délibération du 5 novembre 2024, le conseil municipal a décidé de mettre à disposition de M. Bruno DIGUET la cuisine du bâtiment de l'ancien commerce du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 pour y stocker la marchandise nécessaire à la guinguette l'Embellie pour un montant forfaitaire de 200 €.

M. DIGUET souhaite poursuivre cette mise à disposition pour un an.

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide le renouvellement jusqu'au au 30 septembre 2026 de la mise à disposition à M. Bruno DIGUET (49-Feneu) de la cuisine et de l'arrière-cuisine du bâtiment de l'ancien commerce sis 16 rue Saint Loup afin d'y stocker du matériel et de la marchandise nécessaires à la guinguette.
- Maintient la redevance forfaitaire à 200,00 €.
- Rappelle l'obligation d'assurance de l'occupant et la présentation de l'attestation d'assurance à la signature de la convention
- Autorise le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la convention d'occupation précaire avec M. Bruno Diguët.

Arrivée de Bruno LEBRETON pour participer aux discussions.

Questions diverses

- * **Circulation rue de la Fleur de Lys** : l'avis de l'Agence Technique Départementale du Lion d'Angers a été sollicité concernant le projet d'extension de la zone 30 après le panneau d'entrée d'agglomération rue de la Fleur de Lys. Un avis défavorable du Département a été émis car « son périmètre correspond aujourd'hui à la section de rue qui sera partagée, apaisée et piétonnisée et qui plus est, non soumise à la circulation d'engins agricoles ou camions du fait de la configuration des lieux. De plus, une zone 30 trop longue en discréditerait la pertinence. Conformément aux recommandations nationales du CERTU, il est nécessaire de hiérarchiser les zones de circulation et graduer les limitations de vitesse (voir schéma ci-dessous). Votre voirie actuelle correspond bien à ces prescriptions : Rue Saint-Loup 30km/h, Rue Fleur de Lys 50 km/h, Hors agglo 80 km/h. ». Il est demandé d'attendre les résultats de comptage du radar pédagogique pour prendre une décision.
- * **Restauration du mur rue du Lavoir** : la fin de la restauration par l'Association Les Amis du Patrimoine est programmée le 22 novembre. Un verre sera offert au conseil municipal à la société de l'Union.
- * **Projet d'épicerie associative (Marie-France MATAGNE)** : une réunion a eu lieu le 6 novembre, réunissant environ 35 personnes, ce qui est un point positif au niveau de la fréquentation. Cette réunion a permis de présenter l'association qui se nomme le Rocher Solidaire, le fonctionnement de l'épicerie participative ainsi que le mouvement des Epis. Les commandes seraient passées sur ce site et la récupération des produits aurait lieu lors de permanences le mercredi, vendredi ou samedi contre 2 heures de temps par mois donné par foyer. La question de l'utilisation du local de l'ancienne épicerie se pose et à quelles conditions.

Cela est envisageable sous réserve de l'utilisation future de ce bâtiment. Il faudra être vigilant et ne pas prendre pour un acquis sa mise à disposition. Un choix devra être fait sur l'avenir de l'ancien bâtiment du commerce, les charges qu'il représente et les investissements nécessaires pour le mettre aux normes. La question de la mise à disposition de l'ancienne épicerie au Rocher solidaire sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance de conseil municipal.

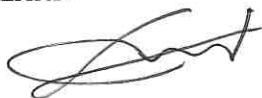
- * **Bornes de recharge pour véhicules électriques** : le Maire signale qu'à plusieurs reprises, des gens lui ont fait part de besoin en recharge électrique pour leur véhicule. Différents emplacements peuvent être envisagés : ancienne cour de l'école, rue de la Charmille (stationnements peu occupés)... Il faut prendre des renseignements auprès du SIEMML sur la faisabilité technique et le coût financier pour la commune.
- * **Commission tourisme (Marie-France MATAGNE)** : il y a deux sortes de sentiers à la CCVHA : ceux inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) qui sont entretenus pas l'entreprise Moreau et les autres sentiers entretenus pas des chantiers d'insertion. Les communes se plaignent de ne pas être prévenues de l'entretien réalisé par l'entreprise Moreau donc cela va devenir une obligation. Il est demandé d'associer les associations de randonnée locale. Il y a aussi des boucles équestres avec un projet sur le secteur de Champigné.
La Gaugane : l'ouverture du port de Juardeil a eu un effet positif sur la commune.
- * **Commission RH-Mutualisation (Pascal CHEVROLLIER)** : le sujet majeur a été la prise en charge obligatoire des complémentaires santé de 15€/mois/agent jusqu'à mi-2027. Un contrat groupé avec le Centre de Gestion 49 est en cours pour la mise en place d'une mutuelle employeur. La hausse du coût des attributions de compensation s'explique par l'assurance du personnel + 3 000€ et le système informatique +2 000 €.
- * **Commission finances (Pascal VANDERGUCHT)** : en 2028, la DGFIP va réévaluer les valeurs locatives, l'assiette du foncier bâti. Il est proposé aux communes de réaliser un travail sur la mise à jour des bases fiscales, afin de régulariser les anomalies, d'accroître leurs recettes fiscales et de permettre une meilleure équité fiscale entre les contribuables. Il faut revoir certaines catégories d'habitation ainsi que les surfaces corrigées en fonction des éléments de confort. Il est proposé de mandater le Bureau d'étude Ecofinance pour réaliser ce travail avec les élus, les agents et les CCID (Commissions Communales des Impôts Directs). Le gain espéré pour La Jaille-Yvon est de 2 240€. Le coût de l'étude est de 0,50 € par habitant pendant 3 ans.
- * Date de la prochaine séance de conseil municipal : 16 décembre 2025.

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 12 novembre 2025

Membres du conseil municipal présents : Vincent REBILLARD, Ghislaine BOURGEOIS, Marie-France MATAGNE, Pascal CHEVROLLIER, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Pascal VANDERGUCHT

- 2025.11.12-01 : Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou : avis sur le Plan de Mobilité Simplifié
- 2025.11.12-02 : Budget principal : décisions modificatives n°2
- 2025.11.12-03 : Mise à disposition à M. Bruno DIGUET d'une partie de l'ancien commerce à usage de stockage pour la guinguette

Le Maire,
Vincent REBILLARD



Le secrétaire de séance,
Pascal CHEVROLLIER

